

Codes d'éthique

EN VIGUEUR EN DATE DU 16 AOUT 2021

RÉDIGER PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charte du plongeur :

En tant que membre et/ou plongeur respectant le règlement de la plongée sous-marine du Gouvernement du Québec, je m'engage à respecter les points suivants :

1. Je reconnais que les activités subaquatiques comportent des risques donc je mets ma sécurité et celle des autres en priorité en détenant un Certificat de qualifications en plongée sous-marine récréative du Gouvernement du Québec valide et tel que prescrit par la loi et en ayant en ma possession le matériel d'urgence recommandé pour l'activité.
2. Je réalise une auto-évaluation de ma santé physique et mentale avant toutes plongées et je reporte mes plongées si mes capacités sont diminuées pour une raison ou un autre ou si je ne suis pas en mesure de gérer une éventuelle situation d'urgence.
3. J'évalue les conditions environnementales du lieu de pratique et je m'assure que mes connaissances et compétences sont adéquates pour mener à bien mon activité en toute sécurité. J'ai recours à un guide local expérimenté au besoin.
4. Je respecte l'environnement, la faune et la flore dans toutes les étapes de mon activité subaquatique.
 - Je jette mes déchets aux endroits appropriés et je laisse les lieux plus propres qu'à votre arrivée.
 - Je fais mes besoins aux endroits appropriés, quitte à attendre de quitter le site pour trouver une toilette.
 - Je préserve les fonds marins ainsi que la faune en ne les touchant pas. Je prends des mesures afin de minimiser mon impact sur l'environnement et je suis conscient de mon rôle d'ambassadeur de la protection du milieu sous-marin, et j'en donne l'exemple (longitude 180, Sans Trace Canada, Projet AWARE, etc.)
 - Dans les zones résidentielles, je respecte la quiétude des résidents en minimisant le bruit et les traces de mon passage.
 - Je respecte les interdictions d'accès à l'eau lorsque celles-ci sont indiquées, afin d'aider aux démarches engagées collectivement pour nous donner accès à tous et pour contribuer à donner une bonne réputation aux plongeurs en général.

5. Sur l'eau comme en surface, je garde un œil sur les autres plongeurs et prête assistance si l'un d'eux a besoin d'aide au meilleur de mes compétences. En plongée, je m'assure de demeurer en communication constante avec mon binôme et de respecter ses limites comme les miennes.
6. Je fais preuve de respect dans mes interactions avec toute personne croisée dans mon activité, qu'il s'agisse d'un autre pratiquant d'activité subaquatique ou non. Je partage les espaces communs harmonieusement et je prends soin des lieux qui me sont prêtés afin de contribuer à en maintenir l'accès à tous.
7. Je fais également preuve de respect envers Québec Subaquatique, FQAS-Accréditation, les membres, les agences et tous professionnels de l'industrie. J'exprime mes opinions aux endroits appropriés et j'utilise le formulaire de plainte sur le site de Québec Subaquatique si je souhaite dénoncer un acte répréhensible ou une situation inacceptable. Je comprends que les médias sociaux de Québec Subaquatique ne sont pas des lieux de débat public ni de médiation et je respecte les canaux mis en place pour faire valoir mes demandes ou opinions, de façon constructive.

Charte du professionnel subaquatique:

Vous êtes un professionnel dans une ou l'autre des activités subaquatiques fédérées par Québec Subaquatique, vous avez à cœur la sécurité des pratiquants et souhaitez partager votre passion au plus grand nombre? Quelle chance, vous avez l'occasion de rendre accessible un monde caché pour un grand nombre d'humains! Cette chance s'accompagne toutefois de responsabilités et d'obligations envers vous-même, vos élèves, vos clients, les autres plongeurs ainsi que votre environnement.

1. Vous vous engagez à respecter la charte du plongeur dans vos sorties personnelles et professionnelles.
2. Vous êtes professionnel en tout temps, ce qui implique que vous faites preuve de jugement et vous évaluez les risques lors de vos sorties ou vos activités pédagogiques et vous respectez les exigences correspondant à votre niveau de compétence et aux niveaux de vos élèves.

3. Vous réalisez qu'en tant que professionnel de la plongée, les plongeurs et non plongeurs remarqueront vos paroles et vos actions et vous prendront en modèle.
4. Vous réalisez une auto-évaluation de votre santé physique et mentale avant toutes plongées et vous reportez vos sessions d'enseignement et vos plongées si vos capacités sont diminuées pour une raison ou un autre ou si vous n'êtes pas en mesure de gérer une éventuelle situation d'urgence.
5. Vous réalisez une évaluation de la santé physique et mentale de vos élèves avant toutes plongées afin de bien connaître les capacités de vos élèves. Vous faites preuve de jugement afin de déterminer si un élève est apte à plonger ou non.
6. Lorsque des enfants participent à votre session de formation, assurez-vous qu'un parent est présent, n'engagez pas de contacts inappropriés et tentez le plus possible d'être deux adultes en présence de l'enfant.
7. Vous reconnaissez que les activités subaquatiques comportent des risques et vous mettez votre sécurité et celles de vos pratiquants en priorité.
 - Vous détenez un Certificat de qualifications d'enseignement du Québec valide, êtes membre en règle de Québec Subaquatique et respectez les exigences de votre agence et du gouvernement du Québec.
 - Vous respectez vos qualifications en tout temps et ne donnez aucun cours pour lequel vous n'êtes pas préalablement qualifié.
 - Si vous êtes un mandataire, vous respectez votre contrat de mandataire à la lettre.
8. Vous évaluez les conditions environnementales du lieu de pratique et vous vous assurez que vos connaissances et compétences sont adéquates pour mener à bien votre activité.
 - Dans le cas d'une activité pédagogique, vous choisissez un lieu que vous connaissez et qui est adéquat et correspondant aux compétences des élèves.
9. Vous traitez vos élèves, les autres pratiquants ou toutes autres personnes impliquées dans vos activités subaquatiques avec respect, sans a priori d'âge, de race, de sexe, de religion, d'incapacité ou d'orientation sexuelle.
10. Vous réalisez qu'une plainte à votre égard concernant un comportement ou des paroles inapproprié(es), entre autres de nature sexuelle ou offensante, pourrait avoir des répercussions sur votre statut de mandataire.